

Motion du 20 janvier 2010 de la commission des finances: «De subventions en fondations?...»

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 8 juin 2016)

MOTION

Considérant:

- que la gestion des fondations de droit public et des fondations de droit privé est opaque;
- que le Conseil municipal a des difficultés pour obtenir des informations;
- que l'usage des subventions octroyées aux fondations de droit public et aux fondations de droit privé ne fait pas l'objet d'un suivi pour ce qu'en savent les conseillers municipaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier toutes les fondations de droit public et toutes les fondations de droit privé subventionnées par la Ville de Genève en indiquant le taux de subventionnement des fondations par rapport aux recettes totales;
- quelles sont les conditions statutaires du personnel des différentes fondations subventionnées par la Ville de Genève;
- des règles et des garanties quant au suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville.